



CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA



## CUNSIGLIU CUMUNITARIU

Marti u 29 di lugliu di u 2025

### Contact Presse

Iris CAPPURI

07.60.82.60.44

[i.cappuri@agglo-bastia.corsica](mailto:i.cappuri@agglo-bastia.corsica)



Le Conseil communautaire de la CAB se réunira le 29 juillet prochain. Cette séance sera principalement consacrée à :

1. La validation du projet **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** ;
2. La **cession de l'ex-centre de formation Marius Mariotti** pour l'implantation d'un **foyer de jeunes travailleurs** ;
3. La **dénomination du stade de rugby de Volpagiu** ;
4. La **tarification pour la mise à disposition des salons** situés en tribune Sud du **Stade Armand Cesari**.

Au-delà de ces principaux rapports, le Conseil aura également à examiner d'autres rapports - plus formels - portant notamment sur les ressources humaines et la commande publique, avec plusieurs contrats à approuver.

---

## **I. VALIDATION DU PROJET DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)**

La CAB et la CC de Marana Golu se sont engagées, en 2024, dans une **démarche commune de Planification Énergétique Territoriale**, essentielle pour l'avenir de nos territoires.

Cette initiative inclut l'élaboration d'un **Plan Climat Air Énergie Territorial** (obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants), des Évaluations Environnementales Stratégiques, ainsi que des bilans de gaz à effet de serre.

**Projet territorial de développement durable, stratégique et opérationnel**, le PCAET a pour objectif de lutter contre le dérèglement climatique et l'adaptation du territoire en réduisant sa vulnérabilité et encourager les actions en faveur de la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), de la sobriété énergétique, de l'amélioration de la qualité de l'air et du développement des énergies renouvelables.

Porté par la CAB, le PCAET définit ainsi l'ensemble des stratégies et des actions à mettre en œuvre par les acteurs du territoire (collectivités, entreprises, habitants, ...).

Suite à l'élaboration des différents diagnostics, les enjeux territoriaux ont été identifiés et ont permis de définir la **vision stratégique globale sur le territoire de la CAB** ainsi que les leviers d'actions à travers 6 axes :

- **1** : Déployer des stratégies sectorielles de rénovation des logements ;
- **2** : Poursuivre les démarches de déploiement d'offres alternatives à la voiture individuelle ;
- **3** : Gérer les ressources du territoire en intégrant les enjeux du changement climatique ;
- **4** : Accompagner les transitions vers une économie bas-carbone ;
- **5** : Déployer le plan d'actions du Schéma Directeur des Energies (SDE) ;



- **6** : Se positionner comme un acteur clé des transitions à mener.

*A noter que l'ensemble des éléments constitutifs du PCAET (diagnostic, stratégie et programme d'actions) est soumis en parallèle :*

- *À une évaluation environnementale qui se traduit par un rapport des incidences de l'environnement ;*
- *À un dispositif de suivi et d'évaluation.*

*Par ailleurs, l'arrêt du projet du PCAET ne marque pas la fin de sa mise en œuvre. Il doit encore passer par plusieurs étapes de consultation avant d'être définitivement approuvé par le Conseil communautaire prévue le décembre 2025.*

*Enfin, le PCAET sera ensuite transmis pour avis au préfet de Région, au Président de la Collectivité de Corse et également à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.*

## **II. CREATION D'UN FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS SUR FURIANI**

L'ex-centre de formation Marius Mariotti, situé sur la commune de Furiani, a été acquis par la CAB en 2011. Ce bâtiment, édifié sur 2 niveaux d'une superficie totale de 807 m<sup>2</sup>, ne représente aujourd'hui plus d'utilité pour la CAB, d'autant qu'il génère d'importants frais d'entretien.

La CAB a donc été sollicitée par le groupe 3F Résidences afin d'acquérir l'ensemble immobilier susvisé pour y installer la **première résidence habitat jeunes de Haute-Corse**. Le montage envisagé prévoit l'acquisition du foncier et la réalisation des travaux par 3F Résidences, en tant que bailleur et maître d'ouvrage.

L'exploitation de la résidence et l'accompagnement des jeunes accueillis seront confiés à l'association **Stellaria** via un contrat de location et gestion. Cette résidence habitat jeunes sera composée de :

- 47 studios,
- Des locaux collectifs et administratifs,
- 21 places de stationnement.



### III. DENOMINATION DU STADE DE RUGBY DE VOLPAGIU

Le **stade de rugby de Volpagiu** a été rénové et doté de nouveaux vestiaires, inaugurés en décembre 2022, et d'un gazon synthétique de dernière génération.

Des travaux nécessaires qui ont permis son homologation au niveau Fédéral 1 et répondre ainsi aux enjeux du développement du rugby en Corse.

Afin de renforcer son attractivité, son identité et sa localisation, il convient de procéder à la dénomination de cet équipement sportif.

Le nom proposé est celui de **Victor Serafini**, né en 1925 dans le quartier du marché – vieux port de Bastia.

C'est au cours de ses études de médecine à Paris qu'il découvre le rugby, initié par des amis originaires du Sud-Ouest. De retour à Bastia en 1955, il devient l'un des **membres fondateurs du Rugby Club de Bastia** en 1962, aux côtés de François Medori et Horace Leonelli. Il contribue ensuite à la **création de plusieurs autres clubs sur l'île**.

Passionné de ballon ovale, Victor Serafini a longtemps porté les **couleurs du Rugby Club Bastiais**. Affectueusement surnommé « U Duttore » par ses pairs, il fut **président d'honneur de Bastia XV** et s'est toujours **engagé en faveur du développement du rugby en Corse**.



#### **IV. TARIFICATION POUR LA MISE A DISPOSITION DES SALONS SITUES EN TRIBUNE SUD DU STADE ARMAND CESARI.**

Dans le cadre du projet de **modernisation du Stade Armand Cesari**, un nouvel espace – « les Salons » – a été créé en tribune Sud. D'une superficie de 180 m<sup>2</sup>, cet espace est destiné à **accueillir des entreprises, associations ou collectivités** pour l'organisation de réunions, formations ou autres événements professionnels.

Les tarifs suivants seront proposés au Conseil Communautaire applicable indifféremment de la durée de la location :

- **Demi-journée** : 470 € TTC
- **Journée entière** : 900 € TTC
- **Forfait ménage** : 150 € TTC

Il est à noter que le parking Sud, désormais couvert de panneaux photovoltaïques, sera mis à disposition et que ces propositions seront potentiellement amenées à évoluer en fonction de l'attractivité.

Enfin, il est précisé que les **salons seront bloqués la veille midi des jours de match et jusqu'au lendemain midi pour le Sporting Club de Bastia.**

